

**Délibération n°22**

**L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril**, le conseil communautaire, convoqué le 03 avril 2024 s'est réuni à Ennezat, Salle Espace Culturel, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
57

**Nombre de votants :**  
57

**Date de convocation :**  
03 avril 2024

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
17 avril 2024

**Objet : Subvention au syndicat  
agricole Jeunes agriculteurs du  
Puy-de-Dôme (JA 63) pour  
l'organisation du Trail H20**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M RESSOUCHE Bruno, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M MELIS Christian,
- M CHANSARD Gérard *a donné pouvoir* à M PONCÉ Stéphane,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- M DESMARETS Pierre *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M HEBRARD Jean-Pierre,
- Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir* à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M RAYNAUD Jean-Louis**

**Rapport n°22 - Subvention au syndicat agricole Jeunes agriculteurs du Puy-de-Dôme (JA 63) pour l'organisation du Trail H2O**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20240538 du 02 avril 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20220201.01 du conseil communautaire réuni le 1er février 2022 portant approbation du projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »,

Considérant que le syndicat agricole Jeunes agriculteurs du Puy-de-Dôme (JA 63) a sollicité RLV pour un soutien financier en vue de l'organisation d'une manifestation sportive à Saint-Hilaire-La-Croix autour des thématiques de l'agriculture et de la ressource en eau,

Considérant que les valeurs véhiculées par cette manifestation autour de la protection de la ressource en eau, de l'agriculture, du sport et de la santé sont en adéquation avec les axes de développement de RLV tels que définis par son projet de territoire,

Considérant l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2024,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué au sport et aux associations, et à la majorité (8 contres : M AGBESSI Eric qui a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard ; M BOUCHET Boris ; M DE ABREU Jérôme ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie qui a donné pouvoir à M BOUCHET Boris ; Mme PIRES-BEAUNE Christine qui a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme ; M RESSOUCHE Bruno ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :**

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 500 euros au titre du Trail H2O organisé par le syndicat Jeunes agriculteurs du Puy-de-Dôme ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.***

***A Riom, le 10 avril 2024***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*